

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00248

Numéro SIREN : 499 115 475

Nom ou dénomination : 2BDM Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001412

**EMMANUEL SIX**

Licencié en Sciences Économiques  
EXPERT COMPTABLE  
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

**2 BDM INGENIERIE**

SAS au capital de 8 000 Euros  
102, Avenue de Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

EMMANUEL SIX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Douai  
15, Avenue de Général Leclerc  
59170 CROIX

SAS 2BDM Ingenierie  
au capital de 8 000 euros  
102, av de la Gironde  
59640 PETITE SYNTHE

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé de la société 2BDM Ingenierie,

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2BDM Ingenierie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 9 06 2021 sur la base d'éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2.2 Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **2.3 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **2.4 Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

### **2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 9 juin 2021

Emmanuel SIX



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		102 AVENUE DE GIRONDE 59640 PETITE SYNTHÉ		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		4 9 9 1 1 5 4 7 5 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le, 31/12/2020			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2			
						Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		16 440		AG 15 777 662	
		Fonds commercial (1)		AH		267 450		AI 267 450	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ				AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN				AO	
		Constructions		AP				AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		48 023		AU 27 500 20 522	
		Immobilisations en cours		AV				AW	
		Avances et acomptes		AX				AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT	
		Autres participations		CU				CV	
		Créances rattachées à des participations		BB				BC	
		Autres titres immobilisés		BD				BE	
		Prêts		BF				BG	
Autres immobilisations financières*		BH				BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ		331 914		BK 43 278 288 635			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		222 645		BY 222 645	
		Autres créances (3)		BZ		51 704		CA 51 704	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....		CD				CE	
Disponibilités		CF		637		CG 637			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		1 815		CI 1 815		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ		276 804		CK 276 804		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO		608 718		1A 43 278 565 439			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000.....)	DA		8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		131 226
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 74 194)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		97 785
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		187 612
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		25 231
	Dettes fiscales et sociales	DY		188 978
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	499 608
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	565 439
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		499 608	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		97 785	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 2 BDM INGENIERIE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	774 513	FH	FI	774 513
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	774 513	FK	FL	774 513
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	6 144	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 470	
	Autres produits (1) (11)			FQ	7	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	782 136
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	195 801	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	17 196	
	Salaires et traitements*			FY	489 872	
	Charges sociales (10)			FZ	175 576	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	6 773
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1 487	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	886 707	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 104 571)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6 950	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	6 950	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 6 950)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 111 521)	

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	8 437	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 733	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	16 170	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	206	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	756	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	962	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	15 208
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	( 22 119)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	798 306
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	872 501
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 74 194)
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	7 888
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 470
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	206	
			Produits exceptionnels	756	
				8 437	
				7 733	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# ANNEXES

## Sommaire :

- ◆ Règles et méthodes comptables
- ◆ Engagements financiers
- ◆ Notes sur le bilan actif
- ◆ Notes sur le bilan passif
- ◆ Détail des produits et des charges

## *Règles et méthodes comptables*

### **Désignation de la société : SASU 2 BDM INGENIERIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 565 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 74 195 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/01/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## *Règles et méthodes comptables*

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	267 450			267 450
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 441			16 441
Immobilisations incorporelles	283 891			283 891
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers		15 000		15 000
- Matériel de transport	14 873	330	265	14 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 369	3 616	900	18 085
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	30 242	18 947	1 165	48 024
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>314 133</b>	<b>18 947</b>	<b>1 165</b>	<b>331 914</b>

\* Immobilisations incorporelles

– Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	267 450
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>267 450</b>

## Notes sur le bilan

### \* Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 266	1 512		15 778
Immobilisations incorporelles	14 266	1 512		15 778
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 217		1 217
- Matériel de transport	8 496	2 709	265	10 940
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 152	1 336	144	15 344
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	22 648	5 262	409	27 501
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 914</b>	<b>6 774</b>	<b>409</b>	<b>43 279</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 276 166 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	222 646	222 646	
<i>Autres</i>	51 704	51 704	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 816	1 816	
<b>Total</b>	<b>276 166</b>	<b>276 166</b>	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

#### Produits à recevoir

	Montant
<i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	9 448
<i>FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</i>	365
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	3 871
<b>Total</b>	<b>13 684</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux Propres

#### Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 499 608 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	97 785	97 785		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 232	25 232		
Dettes fiscales et sociales	188 979	188 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	187 613	187 613		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>499 608</b>	<b>499 608</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le bilan

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>			
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
<b>Total</b>			

### Charges à payer

	Montant
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	12 967
<i>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</i>	604
<i>DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS</i>	44 095
<i>NOTE DE FRAIS LAURENT MAGNIER</i>	136
<i>NOTE DE FRAIS JÉRÔME BARALLE</i>	279
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER</i>	18 079
<i>CHARGES FISCALES / CONGÉS PAYÉS</i>	763
<i>ADESATT COTISATIONS A PAYER</i>	90
<i>TAXE FORMATION CONTINUE À PAYER</i>	1 264
<i>CVAE À PAYER</i>	1 419
<b>Total</b>	<b>79 696</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</i>	1 816		
<b>Total</b>	<b>1 816</b>		

*Notes sur le compte de résultat***Chiffre d'affaires**

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
<i>Prestations</i>	774 513
<b>TOTAL</b>	<b>774 514</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 900 euros

## *Autres informations*

### Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	29 083
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
<b>Total</b>	<b>29 083</b>
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

## Autres informations

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				43 606	43 606
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				<b>7 532</b>	<b>7 532</b>
<b>Dotations de l'exercice</b>				<b>6 440</b>	<b>6 440</b>
Amortissements				13 973	13 973
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				<b>8 921</b>	<b>8 921</b>
<b>Exercice</b>				<b>7 760</b>	<b>7 760</b>
Redevances payées				16 681	16 681
<b>A un an au plus</b>				<b>11 373</b>	<b>11 373</b>
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				<b>17 438</b>	<b>17 438</b>
<b>A plus de cinq ans</b>					
Redevances restant à payer				28 812	28 812
<b>A un an au plus</b>					
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				<b>272</b>	<b>272</b>
<b>A plus de cinq ans</b>					
Valeur résiduelle				272	272
Montant pris en charge dans l'exercice				7 889	7 889

### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société 2BDM ingénierie a souscrit un contrat d'indemnité de fin de carrière. L'épargne constituée s'élève au 31 décembre 2020 à 15202.10 euros.

## 2 BDM Ingénierie

Société par actions simplifiée

Capital : 8.000 Euros

Siège social : 102 avenue de la Gironde, ZI de Petite Synthe

59640 Dunkerque

499.115.475 RCS Dunkerque

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

#### - RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

#### TROISIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que la perte de l'exercice s'élève à la somme de 74.194 €, décide de l'affecter en totalité au compte « Autres réserves » qui sera porté à 57.032 €.

L'Associée unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes lors des trois précédents exercices :

Comptes de l'Exercice	Dividende distribué (en Euros)	Dividende éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)	Dividende non éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)
31/12/2017	100.000	/	100.000
31/12/2018	50.000	/	50.000
31/12/2019	/	/	/

Pour extrait certifié conforme

Le Président

*Philippe Delouis Rome*  
*Président de F12S*



102 Avenue de la Gironde  
59640 DUNKERQUE  
Tél : 03.28.58.89.13  
Fax : 03.28.58.89.17  
Mail : contact@f12s.fr

**EMMANUEL SIX**

Licencié en Sciences Économiques  
EXPERT COMPTABLE  
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

**2 BDM INGENIERIE**

SAS au capital de 8 000 Euros  
102, Avenue de Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

EMMANUEL SIX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Douai  
15, Avenue de Général Leclerc  
59170 CROIX

SAS 2BDM Ingenierie  
au capital de 8 000 euros  
102, av de la Gironde  
59640 PETITE SYNTHE

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé de la société 2BDM Ingenierie,

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2BDM Ingenierie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 9 06 2021 sur la base d'éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2.2 Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **2.3 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **2.4 Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

### **2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

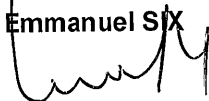
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 9 juin 2021

Emmanuel SIX



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		102 AVENUE DE GIRONDE 59640 PETITE SYNTHÉ		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		4 9 9 1 1 5 4 7 5 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le, 31/12/2020			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2			
						Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		16 440		AG 15 777 662	
		Fonds commercial (1)		AH		267 450		AI 267 450	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ				AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN				AO	
		Constructions		AP				AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		48 023		AU 27 500 20 522	
		Immobilisations en cours		AV				AW	
		Avances et acomptes		AX				AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT	
		Autres participations		CU				CV	
		Créances rattachées à des participations		BB				BC	
		Autres titres immobilisés		BD				BE	
		Prêts		BF				BG	
		Autres immobilisations financières*		BH				BI	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ		331 914		BK 43 278 288 635			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		222 645		BY 222 645	
		Autres créances (3)		BZ		51 704		CA 51 704	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)		CD				CE	
Disponibilités		CF		637		CG 637			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		1 815		CI 1 815		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ		276 804		CK 276 804		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO		608 718		1A 43 278 565 439			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000.....)	DA		8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		131 226	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 74 194)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		65 831
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		97 785	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		187 612	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		25 231	
	Dettes fiscales et sociales	DY		188 978	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		499 608	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		565 439	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		499 608	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		97 785		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 BDM INGENIERIE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	774 513	FH	FI	774 513
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	774 513	FK	FL	774 513
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	6 144	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 470	
	Autres produits (1) (11)			FQ	7	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	782 136
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	195 801	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	17 196	
	Salaires et traitements*			FY	489 872	
	Charges sociales (10)			FZ	175 576	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	6 773	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	1 487	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	886 707	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 104 571)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6 950	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	6 950	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 6 950)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 111 521)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	8 437	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 733	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	16 170	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	206	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	756	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	962	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	15 208
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	( 22 119)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	798 306
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	872 501
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 74 194)
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	7 888
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 470
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			206		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			756		
Reprise provision contrôle Urssaf				8 437	
Produits des cessions d'éléments d'actif				7 733	
			Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	

# ANNEXES

## Sommaire :

- ◆ Règles et méthodes comptables
- ◆ Engagements financiers
- ◆ Notes sur le bilan actif
- ◆ Notes sur le bilan passif
- ◆ Détail des produits et des charges

## *Règles et méthodes comptables*

### **Désignation de la société : SASU 2 BDM INGENIERIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 565 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 74 195 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/01/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## *Règles et méthodes comptables*

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	267 450			267 450
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 441			16 441
Immobilisations incorporelles	283 891			283 891
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers		15 000		15 000
- Matériel de transport	14 873	330	265	14 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 369	3 616	900	18 085
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	30 242	18 947	1 165	48 024
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>314 133</b>	<b>18 947</b>	<b>1 165</b>	<b>331 914</b>

\* Immobilisations incorporelles

– Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	267 450
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>267 450</b>

## Notes sur le bilan

### \* Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 266	1 512		15 778
Immobilisations incorporelles	14 266	1 512		15 778
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 217		1 217
- Matériel de transport	8 496	2 709	265	10 940
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 152	1 336	144	15 344
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	22 648	5 262	409	27 501
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 914</b>	<b>6 774</b>	<b>409</b>	<b>43 279</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 276 166 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	222 646	222 646	
<i>Autres</i>	51 704	51 704	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 816	1 816	
<b>Total</b>	<b>276 166</b>	<b>276 166</b>	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

#### Produits à recevoir

	Montant
<i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	9 448
<i>FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</i>	365
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	3 871
<b>Total</b>	<b>13 684</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux Propres

#### Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 499 608 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	97 785	97 785		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 232	25 232		
Dettes fiscales et sociales	188 979	188 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	187 613	187 613		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>499 608</b>	<b>499 608</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le bilan

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>			
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
<b>Total</b>			

### Charges à payer

	Montant
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	12 967
<i>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</i>	604
<i>DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS</i>	44 095
<i>NOTE DE FRAIS LAURENT MAGNIER</i>	136
<i>NOTE DE FRAIS JÉRÔME BARALLE</i>	279
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER</i>	18 079
<i>CHARGES FISCALES / CONGÉS PAYÉS</i>	763
<i>ADESATT COTISATIONS A PAYER</i>	90
<i>TAXE FORMATION CONTINUE À PAYER</i>	1 264
<i>CVAE À PAYER</i>	1 419
<b>Total</b>	<b>79 696</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</i>	1 816		
<b>Total</b>	<b>1 816</b>		

*Notes sur le compte de résultat***Chiffre d'affaires**

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
<i>Prestations</i>	774 513
<b>TOTAL</b>	<b>774 514</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 900 euros

## *Autres informations*

### Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	29 083
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
<b>Total</b>	<b>29 083</b>
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

## Autres informations

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				43 606	43 606
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				<b>7 532</b>	<b>7 532</b>
<b>Dotations de l'exercice</b>				<b>6 440</b>	<b>6 440</b>
Amortissements				13 973	13 973
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				<b>8 921</b>	<b>8 921</b>
<b>Exercice</b>				<b>7 760</b>	<b>7 760</b>
Redevances payées				16 681	16 681
<b>A un an au plus</b>				<b>11 373</b>	<b>11 373</b>
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				<b>17 438</b>	<b>17 438</b>
<b>A plus de cinq ans</b>					
Redevances restant à payer				28 812	28 812
<b>A un an au plus</b>					
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				<b>272</b>	<b>272</b>
<b>A plus de cinq ans</b>					
Valeur résiduelle				272	272
Montant pris en charge dans l'exercice				7 889	7 889

### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société 2BDM ingénierie a souscrit un contrat d'indemnité de fin de carrière. L'épargne constituée s'élève au 31 décembre 2020 à 15202.10 euros.